



Divorce par consentement mutuel et partage des biens

Par **Christiane34**, le **03/03/2021** à **19:57**

Bonjour, actuellement en procédure de divorce, je suis mariée sous le régime de la communauté des biens.
Plusieurs questions :
- je dois acheter une voiture urgemment, puis je le faire sans risquer qu'il prenne une part sur l'achat ?
- pour ce qui est des épargnes, ce dernier n'épargne rien et compte seulement sur l'argent de ses parents.
Mon épargne devra t elle obligatoirement être partagée ?
- il rachète la maison et donc je récupère ma part investie. Cette part sera t elle concernée dans la séparation de bien ? Lui devrais je la moitié de cette somme ?
Je vous remercie d'avance de vos réponses.